

COLLEGE PANCHON - ARSAC
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Lundi 02 juillet 2012

Le Conseil d'Administration du collège Panchon s'est réuni le 02 juillet 2012 sous la présidence de Monsieur le Principal. La séance a été ouverte à 17h 35, le quorum étant atteint.

Présents :

- 1) **Représentants de l'administration :** Monsieur Del Medico Principal ; Madame Busquet Principale Adjointe ; Madame Villeneuve Gestionnaire ; Monsieur Verfaillie Conseiller Principal d' Education ;
- 2) **Représentants des collectivités territoriales :** Mme GOT, représentante du Conseil Général, Monsieur Montminoux, personnalité qualifiée, M Songy, conseiller municipal.
- 3) **Représentants des personnels enseignants :** Mme Videau, Mme Leblond, Mme Martin, Mme Goyon, Mme Benkebil.
- 4) **Représentants de personnels ATOSS :** Mme Brisseau, Mme Talavera.
- 5) **Représentants des parents d'élèves :** Mme Deslandes, Mme Petit Gerbier, Mme Bourgeois, M. Bonnamy
- 6) **Représentants des élèves :** Charlotte Del Piano, Gauthier Thébault

Invités : Claire Eldin, principale adjointe à compter du 1^{er} septembre 2012, Corentin Maratrat, conseiller général jeune (absent).

Excusés : Ø

Monsieur Verfaillie représentant de l'administration, assure le secrétariat.

1. Approbation du PV du Conseil d'Administration du 10 avril 2012

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix) .

2. Questions ajoutées à l'ordre du jour à la demande des représentants des parents d'élèves :

- Où en est l'élaboration de la nouvelle convention d'utilisation du gymnase ?
- Le dépouillement des questionnaires de climat scolaire a-t-il eu lieu ?
- Des séjours pédagogiques sont-ils prévus l'an prochain et si oui, lesquels ?
- Quel a été le mode de sélection des élèves qui sont partis au Chambon et qui ne faisaient pas partie de l'A.S. ?
- Rappel du protocole d'évacuation des élèves malades ?

Points ajoutés à la demande de l'administration :

- Acceptation d'un don complémentaire du FSE en vue d'équilibrer le budget du projet « Pantin-Pantine »
- Modification du prix du séjour pédagogique au Chambon.

Adoption de l'ordre du jour modifié :

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix) .

3. Présentation-bilan de la participation du Conseiller Départemental Jeune et participation au CDJ en 2012-2013.

M le Principal informe que Corentin Maratrat, élu Conseiller Départemental Jeune du collège a été convié au Conseil d'Administration afin de présenter l'ensemble du travail réalisé au sein de sa commission « Sport au collège ». En l'absence du Conseiller ce soir, M le Principal sollicite M Verfaillie pour une brève synthèse du fonctionnement et du travail réalisé au sein de cette commission.

Durant l'année scolaire, au sein de sa commission, les Conseillers départementaux juniors de cette commission ont travaillé au recensement des offres d'activités sportives dans les environnements proches des collèges girondins. Ce travail permettra à chaque collégien du département de pouvoir s'informer sur le site du Conseil Général des Jeunes des infrastructures et des offres sportives situées à proximité de leurs établissements respectifs.

Question de Mme Deslandes : concernant cette page d'information, les collégiens d'Arsac pourront-ils consulter une page présentant les offres sportives du secteur ?

Réponse de M Verfaillie : effectivement cette commission a travaillé afin de proposer à chaque collégien de Gironde la consultation des offres d'activités sportives à proximité de son collège. Ce travail sera progressivement complété et nos collégiens pourront bénéficier de cette page d'information.

M le Principal : demande au Conseil d'administration de voter la participation du collège au Conseil Départemental Junior 2012-2013.

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix) .

4. Résultats de l'orientation (6°, 4°, 3°) :

6^{èmes} :

Sur 174 élèves, 168 ont obtenu un avis de passage favorable pour la 5^{ème} dont 43 avec l'option latin. Les latinistes seront répartis sur 4 divisions.

6 élèves redoublent soit 2.9%

4^{èmes} : Sur 163 élèves, 155 ont obtenu un avis de passage favorable pour la 3^{ème}. Parmi eux 29 feront du latin et seront répartis sur deux divisions ; 14 feront du grec et seront répartis également sur 2 divisions qui accueilleront les 20 élèves inscrits à l'option découverte professionnelle 3h.

5 quitteront l'établissement pour poursuivre leur scolarité en 3^{ème} prépa-pro soit 1.84% et 3 redoublent soit 3%

3^{èmes} : Sur 119 élèves présents, les conseils de classe ont donné un avis favorable pour :

- 71 élèves en 2^{nde} GT (soit 59,7%). Pour mémoire le contrat d'objectif nous invite à atteindre les 68%.
- 36 élèves en voie professionnelle
- 10 en apprentissage
- 3 redoublement soit 3.9%

Les 71 élèves de 2^{nde} GT se répartissent comme suit : 26 iront à Jean Monnet, 16 au lycée Odilon Redon de Pauillac, 10 au LEGTA de Blanquefort, 3 au lycée Sud-médoc la boétie, 3 au lycée Montesquieu de bordeaux, 1 au lycée St-Louis de Bordeaux, 1 au lycée camille Jullian, 1 au lycée Magendie, 2 au lycée général et technologique de blanquefort, 1 hors académie en Internat d'excellence et 6 dans le privé. 1 dernière, bien qu'orientée en 2^{nde} GT a obtenu et privilégié une place en voie professionnelle au lycée des menus.

Pour information, 8 élèves qui souhaitaient déroger au secteur d'Odilon Redon ont vu leur demande refusée. Mme Got interroge le conseil sur l'évolution des inscriptions des élèves vers l'apprentissage.

M le Principal informe les membres du conseil, que l'augmentation vers l'apprentissage n'est pas à ce point notable. Cependant, M le principal attire l'attention des membres du conseil sur la nécessité d'adopter obligatoirement un vœu d'orientation vers un lycée lorsqu'un élève souhaite s'orienter vers de l'apprentissage. En effet ajoute-t-il, il nous faut prévenir les désillusions de non signature du contrat d'apprentissage qui laisseraient de fait nos élèves sans affectation à la rentrée prochaine.

5. Validation du socle commun

M le Principal : détaille les validations du socle commun :

- 3A : 80 % de validation
- 3B : 65% de validation
- 3C : 87% de validation
- 3D : 97% de validation

Au total 82% des élèves de 3^{ème} ont validé le socle commun de connaissances et de compétences. C'est un indicateur de la réussite attendue au DNB. M le Principal rappelle que, dans ce domaine, la valeur cible du collège est fixée à 85%. L'établissement est donc en bonne voie pour atteindre ses objectifs.

M le Principal décrit les résultats aux épreuves de l'ASSR1 et ASSR 2 : la totalité de nos élèves a réussi ces épreuves. Au total donc : 119 élèves de 3^{ème} (95,0% ont réussi dès la première épreuve)
132 élèves de 5^{ème} (97.7% on réussit dès la première épreuve)

6. Les PPRE

M le Principal indique en préambule que ce dispositif, aujourd'hui fonctionnant au collège comme un outil d'accompagnement personnalisé, devra être retravaillé à la rentrée afin de s'ajuster aux recommandations nationales notamment dans le cadre de la mise en place des PPRE passerelles. Le dispositif prévoit que dans le cadre de la liaison CM2/ 6^{me} devra tous les élèves signalés provenant des écoles élémentaires puissent bénéficier d'un programme personnalisé de réussite éducative dès la rentrée.

Au total cette année : 60 élèves de 6^{ème} ont pu bénéficier d'une aide en français et/ou en mathématiques, cela représente 1/3 des effectifs de 6^{ème}.

Le bilan fait apparaître 69 élèves inscrits en français et 74 en mathématiques

7. Bilan de l'accompagnement éducatif

M le Principal informe que tous les champs (activités physiques, culturelles, artistiques etc) étaient proposés cette année à nos élèves.

Dans le détail :

Le **volet sportif** : « tir à l'arc » s'est déroulé les lundis de 16h30 à 18h30 (créneau de 2h00) entre le mois de janvier et la fin de l'année scolaire. Au total, ce sont 16 élèves qui ont bénéficié de cette offre éducative. Le bilan est très positif et l'action sera reconduite l'an prochain. Par ailleurs, l'offre sportive s'intensifiera l'an prochain avec une activité en roller sur Arsac et sans doute une autre en Aïkido mais localisée sur le Pian-Médoc cette fois-ci.

Le **volet linguistique** : sous l'accompagnement d'une Assistante d'éducation ayant un niveau suffisant en anglais du fait de sa formation universitaire, une heure de soutien en anglais le jeudi a été mis en place. Au départ, cinq élèves de 3eme ont bénéficié de cette aide, puis se sont rapidement des élèves de tous niveaux qui se sont inscrits à cet accompagnement. Au total le bilan est satisfaisant puisque l'action a accompagné une douzaine d'élèves.

Le **volet culturel** : à la demande de 5 élèves, un atelier « Hip-hop » a été mis en place. L'encadrement et l'animation ont été réalisés par une Assistante d'éducation à raison d'une heure par semaine. Le bilan est globalement positif d'un point de vue éducatif cependant que l'organisation matérielle, notamment le besoin d'une salle dédiée, a généré quelques difficultés pour cette animation.

Le **volet éducatif** : dans la continuité de notre Agenda 21, M Verfaillie a encadré à la pause méridienne un atelier d'éducation au développement durable. Au total une trentaine d'élèves de tous niveaux (des éco délégués pour la plus grande majorité, mais aussi des élèves simplement volontaires) ont réalisé un message floral devant l'entrée du collège. De même, un tri sélectif des déchets du réfectoire (pain et emballages) et leurs pesées ont été réalisés par ces élèves. Enfin et pour conclure, ces élèves ont mis en place deux composteurs et ont veillé à leur fonctionnement.

Le **volet scolaire** : M Ricci, assistant pédagogique, a organisé une aide aux devoirs les lundis, mardis, jeudis de 15h30 à 17h30 et les vendredis de 15h30 à 16h30. Il a ainsi encadré 71 élèves issus de tous les niveaux ; il s'agissait majoritairement de 6èmes (58) et de 4ème (5). 6 élèves de 5ème et 2 de 3ème ont complété cet ensemble. Les créneaux du mardi et du jeudi étaient les plus fréquentés ainsi que celui du vendredi de 15h30 à 16h30. C'est justement le mardi et jeudi soir que le dispositif était étoffé grâce à l'implication de deux professeurs (Mme Meillon, M. Champigneul) qui prenaient en charge chacun un groupe supplémentaire. 13 et 21 élèves supplémentaires ont ainsi été accompagnés dans leurs devoirs.

Parmi les points positifs : l'assiduité de la plupart des élèves tout au long de l'année.

Parmi les points perfectibles, nous devons l'an prochain mettre à la disposition de cet accompagnement les ouvrages scolaires directement accessibles dans les salles identifiées pour l'aide aux devoirs.

8. Bilan des actions du C.E.S.C

M le Principal détaille les différentes actions qui ont été menées cette année. (Voir tableau ci-joint). Pour ce qui concerne l'éducation au développement durable, la proposition de Mme Martin, d'organiser la fête de fin d'année du collège autour des thématiques de l'éducation au développement durable est une piste intéressante qu'il faudra développer dès la rentrée prochaine.

Départ de Mme Got et de M Songy à 18h45 ;

Mme Videau demande à ce que l'organisation des groupes d'élèves pour le PSC 1 se réalise sur des élèves issus d'une même classe. *M le Principal* indique que cette demande sera relayée à Mme Audebert, ainsi que la possibilité de réaliser ces séquences de formation le mercredi après midi pour limiter l'impact de cette formation sur les heures d'enseignement.

9. Chèque ressources numériques :

1500 euros étaient alloués à l'établissement. Dans ce cadre, ont été acquis au titre du chèque ressource numérique :

- un logiciel d'aide à l'orientation,
- des DVD pour les arts plastiques, l'éducation musicale, le français.
- le site TV version collège pour l'histoire.
- pour les maths des manuels interactifs et numériques pour tous les niveaux.
- pour les lettres un manuel numérique niveau 5ème.

Montant total de la dépense 1.276,41 €.

10. Fonds social :

Mme Villeneuve présente l'utilisation des fonds sociaux pour l'exercice 2011 et le premier semestre 2012 voir document en annexe. Il est nécessaire de savoir que depuis un an certaines familles en difficulté ont été aidées par le Conseil Général à hauteur de 300 €, et des remises gracieuses de créances irrécouvrables ont été votées en Conseil d'Administration pour un montant de 714 €

11. Commission cantine : La commission cantine s'est réunie le 24 janvier et le 10 mai 2012.

Les principaux objectifs du Plan National Nutrition Santé y ont été présentés. Les délégués de classe étaient présents ainsi que des parents d'élèves.

On y a évoqué divers « problèmes » :

- la qualité des produits : on fait en sorte qu'un plat qui n'est pas apprécié du fait de sa valeur gustative ne soit pas proposé une nouvelle fois.
- la quantité : le but est d'éviter que les élèves aient faim en sortant de table. Ils peuvent demander davantage de nourriture en passant au self s'ils pensent qu'ils finiront leur assiette. Ils peuvent revenir vers le self en cours de service pour avoir un supplément. Ils auront un supplément de garniture avant que la nourriture restante soit distribuée en fin de service.

On mettra en place à la rentrée un système de ticket où l'élève précisera si le repas a été apprécié ou pas. Une signalétique permettant aux personnels de cantine de savoir précisément quel est le niveau des élèves servis sera mise en place ;

Le cahier de suggestions mis en place en janvier a été enlevé : trop de remarques désobligeantes, très peu de propositions positives.

Les élèves de 5^{ème} ont élaboré des menus avec l'infirmière, qui ont été proposés.

Mme Deslandes, parent d'élèves dit que le menu élaboré par les 5^{èmes} B n'a pas été proposé à la demi-pension. Nous vérifierons et nous y remédierons à la rentrée.

Un petit déjeuner a été proposé en avril pour les classes de 5^{ème} : complet et équilibré.

Le repas est un moment essentiel de la vie du collègue, notre souhait est de donner satisfaction à un maximum de personnes.

12. Evolution de la D.G.H

M le Principal informe que le collège disposera à la rentrée 2012, de 672 h répartis en 641.4 heures/poste auxquelles il faudra ajouter 30.6 H.S.A. L'évolution depuis février a donc été mineure et en faveur de davantage d'heures postes.

M le Principal : présente la ventilation des effectifs élèves pour la rentrée : 606 élèves répartis comme suit :

- 153 élèves de 6eme (25.5 élèves/classe)
- 166 élèves de 5eme (27-28 élèves/ classe)
- 127 élèves de 4eme (25-26 élèves/classe)
- 160 élèves de 3eme (26-27 élèves/classe)

M le Principal détaille les besoins en termes d'enseignants comme suit :

- Un besoin de 18 heures en français nécessitera le recours à un Titulaire sur Zone de Remplacement ou d'un contractuel,
- Un besoin de 10 heures en anglais sera assuré par Mme Laborde,
- Un besoin de 08 heures en mathématiques nécessitera le recours à un Titulaire sur Zone de Remplacement ou d'un contractuel,
- Un besoin de 18 heures en espagnol sera assuré par Mme GARNET qui arrive du collège de Lesparre.
- Un besoin de 09 h en espagnol nécessitera le recours à un Bloc de Moyen Provisoire
- Un besoin de 09 h en EPS nécessitera le recours à un B.M.P
- En ce qui concerne les Arts Plastiques, Mme Seyral annualise son mi-temps. Cela signifie que le collège aura recours à un collègue pour assurer les heures complémentaires dans la discipline (8h) puis à un remplaçant à compter du mois de février.
- En éducation musicale, Mme Bertoni assurera comme cette année les 07 heures nécessaires pour couvrir nos besoins
- Pour conclure, Mme Bunaux, professeur de SVT, a obtenu sa titularisation sur le poste d'Arsac.

Vote : Pour à l'unanimité (18 voix).

13. Répartition des crédits L.O.L.F et présentation des projets pédagogiques :

Le montant de la LOLF s'élève à 12.472,00 € pour l'année scolaire 2012/2013, contre 15.187,00 € pour 2011/2012. Tous les projets ont été étudiés, mais leur financement ne pourra pas être pris en charge en totalité par les crédits de l'Etat. C'est le budget de l'établissement qui prendra le relais lorsque cela s'avèrera nécessaire (voir document en annexe).

Vote : Pour à l'unanimité (18 voix) .

14. Décision Budgétaire Modificative et modification de l'E.P.C.P.

Voir document en annexe..Mme Villeneuve précise que les prélèvements sur fonds de réserves service restauration sont destinés à l'achat d'un chariot à plateaux niveau constant et au remplacement de trois portes de service.

Concernant les manuels scolaires, les choix suivants ont été décidés :

- maths 5^{ème} achat de 45 manuels pour la classe.
- français 5^{ème} : complément de l'achat commencé l'an dernier de façon à ce qu'un manuel soit remis à chaque élève de 5^{ème}. Au total : + 100 manuels.
- Un complément de série pour les 3^{èmes} qui seront plus nombreux en langues et en français.
- chaque élève de 3^{ème} aura un manuel d'histoire neuf (nouveaux programmes).
- un manuel de français 3^{ème} est acheté pour une classe (28 élèves)
- 40 manuels de latin pour les 4^{èmes} (nouveaux programmes)

Il reste 170 €, cela nécessite que chaque élève rapporte tous ses manuels scolaires de façon à ce qu'il n'y ait pas d'achat supplémentaire à effectuer pour livre non rendu.

Profitant de la demande faite au conseil d'administration de prélever sur les fonds de réserve pour s'acquitter de la facture présentée par la mairie au titre de l'utilisation du gymnase pour l'année 2012, M le Principal rappelle que la convention pour l'utilisation du gymnase municipal par le collège arrive à son terme en fin d'année. Aujourd'hui, un accord cadre du Conseil Général doit permettre de trouver une solution de financement pour cette mise à disposition du gymnase. Les services de la collectivité ont prévu d'aboutir l'élaboration d'un document avant la fin de l'année civile.

M Montminoux tient à expliquer la position de la municipalité sur ce sujet. En effet, la mairie d'Arsac nécessite pour l'équilibre de ses comptes que les factures lui soient payées de manière régulière. Si cela n'était pas le cas, les infrastructures du gymnase ne pourraient plus faire l'objet d'un entretien régulier. A terme, l'état de l'infrastructure ne permettrait plus son accès aux élèves du collège. Cette position extrême n'est pas souhaitée par la municipalité. Celle-ci enjoint le Conseil Général de proposer au plus tôt et au mieux une solution de financement de cette mise à disposition du gymnase municipal.

EPCP modifié

C'est l'autorisation donnée au chef d'établissement et à la gestionnaire d'établir des bons de commande et de signer des contrats dans les limites financières fixées par le Conseil d'Administration.

Il y a deux comptes où la prévision est inférieure à la dépense réelle :

- la facture d'eau car nous avons mis en paiement un reliquat de facture de l'exercice antérieur, lorsque le Conseil Général nous a versé une subvention.
- la facture de la troupe de « Pantin-Pantine » est supérieure à la prévision et il est nécessaire d'ajuster le budget en acceptant un don du foyer.

Départ à 19h55 de Mmes Brisseau et Talavera.

Mme Villeneuve, précise que le spectacle « Pantin-Pantine » ayant généré moins de d'entrées que prévue, il est nécessaire d'équilibrer les comptes par un don du FSE. De même, elle demande aux membres du Conseil d'administration le vote de la participation du FSE de 10 euros par élèves pour le voyage au Chambon l'an prochain.

M Verfaillie, informe les membres du Conseil, que les demandes d'aides financières n'ayant pas été présentées, ni votées par le bureau du FSE, ils ne peuvent pas faire l'objet d'une présentation au sein du Conseil d'administration du collège. M le Principal indique que cet ordre de présentation doit effectivement être respecté. Il informe les membres du Conseil, que courant septembre 2012, les demandes de participation seront présentées aux membres du bureau du F.S.E. Les décisions prises par le bureau du FSE seront alors présentées aux membres du conseil d'administration pour vote. Le principe d'un don peut néanmoins être admis.

Vote : Pour à l'unanimité (16 voix) .

15. Distribution eau minérale

M le Principal informe les membres du conseil que le syndicat intercommunal de l'eau restreint l'utilisation de l'eau pour les usages alimentaires. En raison de la concentration élevée de fluor, la consommation de cette eau pour les individus de moins de 12 ans devra être remplacée par une eau distribuée en bouteille. A la rentrée donc, les élèves de 6ème auront à leur disposition une eau minérale en bouteille qui leur sera remise lors de leur passage au self. Un bilan de cette expérience sera réalisé pour constater les bienfaits ou désagréments de cette nouvelle organisation.

Départ à 20h30 de Mme Benkebil, ainsi que des représentants élèves.

16. Autorisation de signer des conventions pour l'année 2012-2013.

M le Principal demande aux membres du Conseil leur accord pour lui permettre de signer les conventions nécessaires à la réalisation des stages en entreprises pour les élèves de 3èmes à la rentrée 2012.

De la même manière, *M le Principal* présente la nécessité de recourir au vote des membres du Conseil d'administration afin que le collège puisse accueillir à la rentrée prochaine des étudiants en master 1 ou 2, de lauréats de concours d'enseignement et d'éducation, ou de tout autre stagiaire en formation professionnelle initiale ou continue.

Vote : Pour à l'unanimité (13 voix) .

17. Informations diverses.

- *M le Principal* informe les membres du conseil qu'à la rentrée prochaine, Mme Eldin, prendra ses fonctions de Principale Adjointe stagiaire, en remplacement de Mme Busquet affectée depuis le mois de janvier 2012 sur le poste. *Mme Eldin* se présente elle-même aux membres du Conseil.

- *M le Principal* détaille le calendrier de la prochaine rentrée 2012-2013

1) La pré-rentrée des personnels s'effectuera le lundi 03 septembre 2012 à 8h30,

2) La rentrée des seuls élèves de 6ème se déroulera le mardi 04 septembre 2012 à 8h

3) Les rentrées des élèves de 5ème, 4ème et 3ème se réaliseront sur la matinée du mercredi 05 septembre 2012 dès 8h.

4) Pour conclure le calendrier de rentrée, *M le Principal* indique l'ensemble des élèves seront accueillis à compter du 06 septembre 2012 selon leur emploi du temps.

5) Enfin, *M le Principal* notifie que conformément à l'annonce faite par le ministre, les vacances de la Toussaint débuteront le 27 octobre et se termineront le 12 novembre au matin, celles d'été débuteront le samedi 06 juillet 2013. Deux mercredis après-midi seront travaillés pour respecter le nombre de jours travaillés : il s'agit du 3 avril et du 22 mai.

- *M le Principal*, informe les membres du conseil, que les services vétérinaires ont contrôlé nos installations de restauration. Plusieurs points de non conformité ont été décelés. Sont donc prévus une mise en conformité du cloisonnement entre la partie préparation des repas et la partie service des repas aux élèves. De même, l'état de corrosion des bas de portes et des montants nécessite leurs remplacements par de nouvelles portes de service (voir DBM).

- *Mme Villeneuve* complète ces informations de mise en conformité et informe les membres du conseil de la nécessité de remplacer les chariots à plateau en bois par des chariots en inox. Information est donnée que ces nouveaux achats sont à la charge du collège.

- *Mme Villeneuve* clôture son propos en informant les membres du collège que des travaux seront également réalisés cet été dans la remise attenante à la salle d'éducation musicale. En revanche, les travaux de sécurisation des portes d'entrée du hall des élèves ainsi que l'occultation du réfectoire ne pourront pas être réalisés cet été. Ils sont reportés aux vacances de Toussaint. *M Verfaillie*, rappelle que ces travaux ont fait l'objet de plusieurs reports et que l'état de ces portes devient fort inquiétant pour les personnes qui les manipulent à longueur de journée.

18. Questions diverses (posées par les représentants des parents d'élèves)

- Le dépouillement des questionnaires de climat scolaire a-t-il eu lieu ?

M. Le principal confirme que l'enquête a bien été conduite auprès de l'ensemble des élèves. Un incident regrettable a vu une partie des questionnaires détruits (un agent de service a jeté le carton qui les contenait en faisant le ménage) mais 200 d'entre eux ont pu être sauvegardés ce qui représente un panel suffisant pour une exploitation statistique. Le dépouillement a déjà eu lieu. Une communication sur les résultats sera faite, comme prévu, à la rentrée.

- Des séjours pédagogiques sont-ils prévus l'an prochain et si oui, lesquels ?

A l'heure qu'il est 2 séjours sont programmés. Un au pic du midi qui devrait concerner 40 élèves de 4^{ème} environ. Un au Chambon qui sera proposé à deux classes de 4^{ème}. Le séjour en Espagne traditionnellement proposé par M. Burgues, professeur d'espagnol, n'a pas été évoqué par le collègue.

- Quel a été le mode de sélection des élèves qui sont partis au Chambon et qui ne faisaient pas partie de l'A.S. ?

Une élève sur les 60 qui sont partis au Chambon a intégré le groupe alors qu'elle ne pratiquait pas de sport dans le cadre de l'UNSS. Cela faisait suite à la défection soudaine d'une de ses camarades et au souhait des professeurs organisateurs de maintenir le budget en équilibre. Le choix s'est porté sur cette élève qui avait manifesté son souhait de faire partie de l'AS en début d'année mais n'avait pas pu le faire du fait de contraintes matérielles. En outre, cette élève sera membre de l'AS l'an prochain.

- Rappel du protocole d'évacuation des élèves malades ?

Les représentants des parents d'élèves indiquent que lors des épisodes de fortes chaleurs en juin, des élèves ont fait des malaises. Des activités de course auraient-elles pu être évitées ? Mme Goyon explique qu'étant donné les installations à notre disposition cela paraît difficile... La déshydratation constatée chez certains s'explique en partie par l'absence de points d'eau à proximité de la piste du stade. M. Verfaillie rappelle que le règlement intérieur ne permet pas que les élèves apportent des bouteilles d'eau dans leurs affaires. Les parents interrogent ensuite sur les modalités de prise en charge des élèves qui ont présenté des défaillances physiques. Le protocole est rappelé : selon qu'il y a ou non perte de connaissance de l'enfant mise en PLS (position latérale de sécurité) puis contact avec les familles et appel au 15 selon l'état de l'enfant. C'est le 15 qui à partir du diagnostic téléphonique réalisé par un adulte du collège décide de la suite à donner (évacuation par les pompiers, samu, autre...). La discussion s'achève ensuite sur la place et l'attitude de l'infirmière lors de ces situations. Il est constaté qu'elle a pu être parfois absente. Est rappelé que son service l'amène à intervenir sur les écoles du secteur deux jours par semaine. Mme Deslandes souligne tout de même une attitude parfois « désinvolte » de l'infirmière qui ne prend pas toujours la bonne décision. M. Del Medico rappelle que rien ne permet de mettre ainsi en cause ses compétences ; si des reproches doivent être faits ils doivent s'appuyer sur des faits. Est rappelé l'épisode qui a conduit à un conseil de discipline cette année et qui avait vu une fille se plaindre de gestes de la part d'un garçon laissé seul avec elle dans l'infirmierie sans surveillance. M. Del Medico rappelle que cet incident a donné lieu à un rappel de sa part de certaines règles d'organisation à l'égard de Mme Audebert. Il précise en revanche qu'il serait peut-être souhaitable et nécessaire qu'une rencontre entre les représentants des parents d'élèves et l'infirmière soit organisée à la rentrée pour évoquer ces inquiétudes.